

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE CABINET

\*\*\*\*\*

PROJET DE GOUVERNANCE  
NUMERIQUE DU SECTEUR PUBLIC (PGNSP)

\*\*\*\*\*

N° 001 /MFB/DIR-CAB/ UGPGNSP/SPM/24.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

\*\*\*\*\*



Projet de Gouvernance Numérique  
du Secteur Public

## SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/COORDO/PGNSP/SPM/2024

Nom du pays : République Centrafricaine  
Nom du projet : Projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public (PGNSP)  
No. Identification : P174620  
Financement : Banque mondiale  
N° de don : IDA-D9950

Intitulé du Marché : Sélection d'un cabinet en vue d'une assistance technique au pilotage stratégique de l'administration des douanes centrafricaines

No de référence : **001/COORDO/PGNSP/SPM/2024**

1. Le Gouvernement de la République Centrafricaine a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre du projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public (PGNSP) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Sélection d'un cabinet en vue d'une assistance technique au pilotage stratégique de l'administration des douanes centrafricaines
2. L'objectif de la mission vise à renforcer et redynamiser le cadre de gestion de la DGDDI et le pilotage de la performance en proposant une approche de pilotage stratégique (Se Référer aux termes de référence pour les détails stratégiques de la mission ainsi que la méthodologie, calendrier, livrables et les résultats attendus).
3. La Coordination du Projet invite les Cabinets qualifiés et légalement constitués et agréés (preuve d'existence) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.
4. Les dossiers de candidature (30 pages maximum,) comprendront les éléments essentiels suivants :
  - (a) Une brève description de l'entreprise expliquant l'activité principale et le nombre d'années d'existence du Cabinet en adéquation avec la mission proposée
  - (b) Qualifications professionnelles du Cabinet en matière d'assistance technique
  - (c) Organisation technique et administrative de la firme (Organigramme)
  - (d) Compétences générales du Cabinet ainsi que le nombre de membres clés de son personnel.
5. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :  
Le consultant sera un cabinet spécialisé dans le domaine et possédant une expérience avérée d'au moins 10 ans, avec un minimum de 5 mandats d'accompagnement des réformes



d'administrations douanières. Des expériences en Afrique Sub-Saharienne et en contexte de fragilité seraient souhaitables. Le cabinet peut se constituer en consortium.

Le cabinet ou consortium devra présenter au minimum les experts clés que sont :

i. Un chef d'équipe, expert douanier :

L'expert(e) doit :

- Avoir une formation d'enseignement supérieur, au moins niveau Bac+5 en Economie, Finances, Administration Publique, Gestion, Mathématiques, Sciences Sociales, Droit ou autres domaines connexes
- Être un expert douanier avec au moins 10 ans d'expériences dans le domaine douanier et l'administration douanière avec une expérience en poste de direction.
- Une très bonne compréhension des enjeux de pilotage stratégique tant sur le plan organisationnel, institutionnel que de l'évolution juridique et réglementaire dans le domaine de la douane ;
- Expérience de conduite, pilotage et suivi de réformes organisationnelles et opérationnelles dans l'administration publique.
- Expérience dans l'utilisation de données pour le pilotage stratégique ;
- Une expérience dans l'élaboration des plans stratégiques et la gestion de performance des administrations publiques, en particulier les administrations douanières.

ii. Un expert en planification stratégique :

- Avoir une formation d'enseignement supérieur, au moins de niveau Bac+5 en Economie, Finances, Administration Publique, Gestion, Mathématiques, Sciences Sociales, Droit ou domaines connexes
- Justifier d'au moins deux expériences de gestion de processus de développement et planification organisationnelle stratégique.
- Bonne connaissance des administrations publiques

iii. Un expert légal

L'expert doit :

- Être un juriste de formation avec au moins un Master en droit
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la pratique légale incluant la participation à l'élaboration de textes légaux et réglementaires
- Bonne connaissance des administrations publiques, des traditions légales et réglementaires, de la légistique en pays d'Afrique Francophone.

iii. Un expert en communication

- Avoir une formation au minimum de Bac+5
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la conduite de communication institutionnelle et l'accompagnement à la gestion du changement



Pour chaque module cité, le Cabinet fournira des références (nom d'une personne auprès de l'entreprise ou autorité contractante, avec numéro de téléphone et adresse email, qui pourra certifier les informations) et fournira les attestations de bonne exécution correspondantes.

Par ailleurs le Cabinet est invité à fournir toute autre référence (certification, benchmark etc..) reconnue sur le marché, de nature à valoriser ses prestations.

6. Il est porté à l'attention du consultant que les dispositions du paragraphe 3.23 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêt sont applicables.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Sélection à moindre Coût (SMC) telle que décrite dans le Règlement de « Passation des Marchés dans le cadre du financement des projets de développement «Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants » La version française du règlement susmentionné est accessible au site Web de la Banque Mondiale sur [www.worldbank.org/procurement](http://www.worldbank.org/procurement) en cliquant sur « New Policy and Regulations ».

8. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres Cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire.

9. Nous invitons les cabinets intéressés à venir retirer les termes de référence auprès du projet ou en faire la demande par mail à l'adresse sous mentionnée.

10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires **du lundi au vendredi de 8 :00 AM à 4 :00 P.M.** à l'adresse ci-dessous.

1. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées par courrier ou par mail au plus tard **le 16 Février 2024 à 12h 30 minutes heure locale (GMT+1)** à l'adresse ci-dessous :

Manifestation d'Intérêt pour le Projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public (PGNSP)  
Coordination du Projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public

Secrétariat du projet AGIR/Ministère des Finances et du Budget

Adresse : Bâtiment de l'ancienne CAADE/Boîte Postale : 912 Ville Bangui,

Pays : République Centrafricaine /Téléphone : (236) 75.50.26.11/75.05.54.92/75.50.43.25 ;

Adresse électronique [abakarmahamatd74@gmail.com](mailto:abakarmahamatd74@gmail.com)/[expertpassmarche.projetagir@gmail.com](mailto:expertpassmarche.projetagir@gmail.com)/[spmprojet.gnsp@gmail.com](mailto:spmprojet.gnsp@gmail.com) [assistantespm.projetagir@gmail.com](mailto:assistantespm.projetagir@gmail.com)

Le Coordonnateur du PGNSP

